

Le 7 mars 2024

## Ce calendrier vaut convocation

**M1 BPA – ANNEE 2023-2024**

**EXAMENS ANTICIPES ÉCRITS DU 2<sup>ème</sup> SEMESTRE 2024**

**VENDREDI 22 MARS 2024**

**Salle : 127 D/L**

| ÉPREUVE       | DATE - Horaires                              | Enseignant      |
|---------------|--|-----------------|
| FINANCE VERTE | Vendredi 22 mars 2024<br>de 9 h 00 à 10 h 00 | Matthieu LLORCA |

1. Les candidats doivent se présenter 30 mn avant les épreuves avec leur carte d'étudiant à l'entrée de la salle d'examen.
  2. L'accès à la salle d'examen est interdit à tout candidat après l'ouverture de la ou des enveloppe(s) contenant les sujets ; aucune exception n'est tolérée.
  3. Les étudiants devront déposer leurs sacs, trousse et cartables à l'entrée des salles d'examens.
  4. Les sujets sont distribués face contre table et ne peuvent être retournés tant que le responsable de salle n'a pas indiqué le commencement de l'épreuve.
  5. Aucun candidat n'est autorisé à se déplacer et à quitter définitivement la salle avant le tiers du temps de l'épreuve une fois les sujets distribués, même s'il rend une copie blanche.
  6. Les candidats cessent de composer sitôt que le responsable de salle a signalé la fin de l'épreuve.
- En vue d'assurer l'effectivité de cette règle, il est recommandé aux responsables de salle d'exiger des candidats qu'ils se lèvent à ce signal.

La Responsable de la Scolarité,



Maud LE BARBANCHON